

Arrêté n ° 2022-020 portant nomination
du directeur du Département CPP : La prépa des INP

L'Administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation, article L711 et L712,
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret 2019-1123 du 31 octobre 2019,
- Vu** Le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble,
- Vu** La délibération du conseil d'administration, en date du 23 avril 2009, créant le département Cycle préparatoire polytechnique de Grenoble (CPP),
- Vu** La délibération de l'assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 21 novembre 2017, portant élection de Monsieur Pierre BENECH en qualité d'Administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble,
- Vu** L'avis du conseil du CPP – La prépa des INP en date du 2 juin 2022 portant sur la nomination de Monsieur Stéphane PIGNARD aux fonctions de directeur.

ARRETE

Article 1

Monsieur Stéphane PIGNARD, professeur des universités, est nommé dans les fonctions de directeur du CPP – La prépa des INP à compter du 16 août 2022 et pour une durée de 4 ans.

Article 2

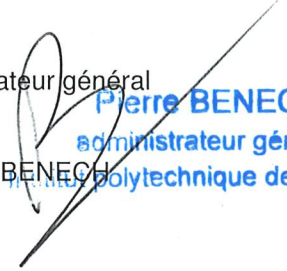
L'arrêté n° 2018-009 de nomination en date du 28 juin 2018 est abrogé.

Article 3

La directrice générale des services et l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au(x) bénéficiaire(s) et affiché aux lieux prévus à cet effet.

Fait à Grenoble, le 17 juin 2022

L'Administrateur général


Pierre BENECH
administrateur général
Institut polytechnique de Grenoble

SIGNATURE DES DELEGATAIRES :
ARRETE N° 2022-020 Nomination directeur du CCP – La prépa des INP

Merci de bien vouloir apposer votre signature, et de mentionner votre nom (ou votre tampon de signature), précédée de la mention « Vu et pris connaissance »

- Visas des délégataires mentionnés dans l'arrêté et acceptant la délégation consentie :

Isabelle SCHANER
Vu et pris connaissance



S. Brice-Profeta
Vu et pris connaissance



S. RICHARD

Vu et pris connaissance

C. Norlefort

